



INTÉGRATION POUR IMPACT : INTERPOL ET LA FORCE CONJOINTE DU G5 SAHEL COMPOSANTE POLICE

Le but du projet G5 Sahel est d'encourager une utilisation effective des capacités policières d'INTERPOL dans ses pays membres de la région du Sahel aux fins de la lutte contre le terrorisme.

Une réponse coordonnée

Le G5 Sahel est un cadre institutionnel de coordination et de coopération régionale en matière de politiques de développement et de sécurité, créé en 2014 par cinq pays de la bande sahélo-saharienne, le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad.

La région du Sahel connaît depuis quelque temps une recrudescence pernicieuse des attaques terroristes contre des cibles civiles et militaires. Des groupes armés terroristes présents dans les zones frontalières s'en prennent régulièrement à la population et aux institutions nationales, à travers des attaques coordonnées qui exploitent la porosité des frontières et l'étendue des territoires. Il est essentiel d'isoler ces groupes, de repérer leurs déplacements et leurs moyens logistiques, afin de limiter leur liberté d'action et de les neutraliser.

En vue d'intensifier la lutte contre les menaces pour la paix et la sécurité, qui sont aussi des entraves au développement, les cinq États membres ont constitué, en 2017, une force armée commune, dénommée « Force Conjointe du G5 Sahel » (FC-G5S). Concrètement, il s'agit de recueillir, traiter, exploiter et partager toutes informations de nature policière utiles à cette fin entre les acteurs pertinents. La FC-G5S est articulée en une composante militaire et une composante policière dont la coordination à l'échelle régionale et nationale se fait via les Plateformes de coopération en matière de sécurité (PCMS).

INTÉGRATION POUR IMPACT :

INTERPOL ET LA FORCE CONJOINTE DU G5 SAHEL - COMPOSANTE POLICE

Le projet : intégration pour impact

INTERPOL apporte son appui à la composante Police de la FC-G5S dans le cadre d'un projet sur trois ans (2019 - 2022) mis en œuvre sous l'égide du Pôle antiterroriste régional pour l'Afrique occidentale et centrale, et financé par le gouvernement allemand.

Ce projet vise principalement à promouvoir l'utilisation effective des capacités d'INTERPOL par la composante Police de la FC-G5S aux côtés des Bureaux centraux nationaux (B.C.N.) d'INTERPOL et des unités spécialisées et autorités frontalières concernées dans les 5 pays, le but étant de favoriser un accroissement des échanges d'informations et de renseignements policiers.

Le soutien d'INTERPOL s'articule autour de trois impératifs stratégiques.

1. Permettre l'échange d'informations entre les forces militaires et les services chargés de l'application de la loi (Mi-Lex)

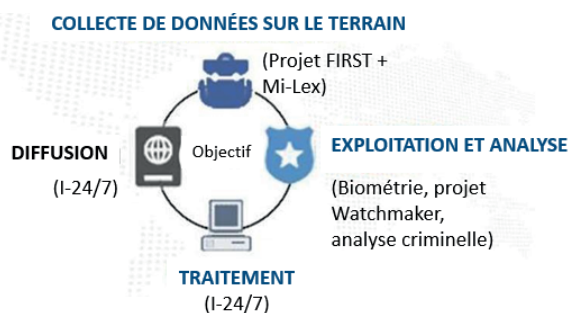
Transmission des données recueillies sur les théâtres d'opération aux policiers, afin qu'ils les vérifient dans les bases de données d'INTERPOL et les diffusent à la communauté mondiale des services chargés de l'application de la loi par l'intermédiaire de la PCMS et du réseau des B.C.N. de l'Organisation.

2. Apporter une assistance spécialisée aux unités concernées de la FC-G5S et aux B.C.N.

- Données biométriques (projet First) – Partager les photographies des visages et les données individuelles sur les combattants terroristes étrangers et d'autres individus liés au terrorisme.
- Substances chimiques et explosifs (projet Watchmaker) – Enrichir les connaissances sur les auteurs et complices connus ou présumés de détournements de substances chimiques et de matières explosives et d'utilisations d'engins explosifs improvisés.
- Exploitation des données et analyse criminelle – Mettre au point un modèle de renseignement et mettre en place des réseaux transnationaux d'analyses.

3. Établir et maintenir un accès au système I-24/7 d'INTERPOL – sur le terrain et aux postes frontaliers stratégiques dans tous les pays du G5 Sahel afin que les agents de première ligne aient accès aux informations enregistrées dans les bases de données d'INTERPOL.

Les pays membres conservent à tout moment la maîtrise de leurs données et décident quels pays peuvent y accéder.



Le rôle unique d'INTERPOL

INTERPOL facilite les échanges entre ses 194 pays membres afin de rassembler et de comparer des informations et des éléments d'identification concernant des combattants étrangers présumés. Ce rôle de l'Organisation est entériné par de nombreux textes officiels internationaux dont les résolutions 2178 (2014) et 2396 (2017) du Conseil de sécurité des Nations Unies, les communiqués conjoints des ministres de l'Intérieur du G7 de 2017, 2018 et 2019, ou encore les principes directeurs de la Coalition internationale contre Daech de 2018.

Par ailleurs, INTERPOL, qui coopère déjà avec des forces militaires (telles que la Coalition internationale contre Daech) dans le cadre d'opérations au Moyen-Orient en offrant ses canaux de communication pour transmettre les informations recueillies sur le théâtre des opérations, possède une expérience et une légitimité de premier plan pour proposer ses connaissances, son savoir-faire et son assistance à mesure que des liens se créeront entre les composantes militaire et policière de la FC-G5S.



INTERPOL